



Bulletin communal de Faimés

Janvier 2026

Bonne année et bonne santé !



Renov'Energie
Séance d'information
le 12 février 2026
Page 5

La paroisse de Borlez
sous l'Ancien Régime
par David FRAITURE
Pages 15–18

Grand Nettoyage
de Printemps
le 28 mars 2026
Page 22

— Bulletin communal de Faimés —

Lancé en novembre 2005

n° 46, janvier 2026



Revue d'information officielle de la Commune de Faimés (province de Liège, Belgique).
La commune comprend les villages d'Aineffe, Borlez, Celles, Les Waleffes et Viemme.
Publié trois fois par an. Version papier (tirage : 1.900 exemplaires) et [format électronique](#).
Rédactrice en chef : Nathalie JACOB. Éditeur responsable : Jean-Marc DELCHAMBRE.
Correspondance : rue Adolphe Braas, 13, 4317 FAIMÉS. Email : communication@faimés.be



— Administration communale —

tél. : 019/33 98 50 - fax : 019/33 97 76
commune@faimés.be

Ouvert du lundi au vendredi 9 h – 12 h.
Permanences (sauf congés scolaires) le mercredi
14 h – 16 h et le samedi (sur RV) 10 h – 12 h.

— CPAS —

tél. : 019/33 97 70 - fax : 019/67 79 95
cpas@faimés.be

Permanences sociales : ouvert lundi (sauf le 1^{er} lundi du mois), mardi et jeudi 9 h – 11 h 30.
Allocations chauffage : ouvert mardi 9 h – 11 h 30.

Les numéros de téléphone à six chiffres ci-dessous sont des numéros locaux et doivent être précédés du **préfixe régional 019**.

Population : Nancy BURE 33 97 77
État civil : Claudine KUPPENS 33 98 68
population@faimés.be

Urbanisme & Travaux :
Nicolas HUBIN - urbanisme@faimés.be 33 98 56
Ludovic RASE - travaux@faimés.be 33 98 69
Megan SCHEPERS - megan.schepers@faimés.be 33 98 62

Voirie : René LALLEMAND 0491/374 529
voirie@faimés.be

Cimetières : Alexandre MELIN 33 98 55
cimetieres@faimés.be

Communication : Nathalie JACOB 33 98 58
communication@faimés.be

Directrice générale f.f. : Fatima LAOUEJ 33 98 52
fatima.laouej@faimés.be

Directeur financier : Leif VAN NEUSS 33 98 57
recette@faimés.be

Comptabilité & ressources humaines :
Axelle MATHEYS - axelle.matheys@faimés.be 33 98 63
Nancy SCHMITZ - nancy.schmitz@faimés.be 33 98 53

École Celles : David LEBEAU 32 54 45
École de Les Waleffes : David LEBEAU 56 73 72
ecole@faimés.be

Accueil extrascolaire : Angélique SEILLER 33 98 54
extrascolaire@faimés.be

Écopasseuse : Anne-Catherine LEFÈVRE 33 98 59
anne-catherine.lefevre@faimés.be

Plan Climat : Sophie FARACI 33 98 65
sophie.faraci@faimés.be

Présidente : Laurence MARNEFFE 0496/937 114
laurence.marneffe@hotmail.com

Directrice générale : Laurence LEROY 33 97 71
laurence.leroy@faimés.be

Directeur financier : Leif VAN NEUSS 33 97 70
receveur-cpas@faimés.be

Administration : Régine BRONCKART 33 93 07

Titres-services & RH : Sandrine CHARLIER 33 97 78

Service social :
Carole DENIS 33 93 02
Laurence MARCHAL 33 93 03
Sylvie STASSE 33 97 73

Ateliers « Cré-Actif » & espace communautaire
Véronique RIPET 33 97 70

Les jardins du Chevalier 33 97 70
lesjardinsduchevalier@faimés.be

Magasin de seconde main
« Fais-moi revivre » 0471/649 260

Mobi-Service 33 97 70

Service de repassage « Sans un pli » 33 97 78

ALE : Régine DUSSART 0484/625 617



— Vivre la Hesbaye —



La couverture est une photographie prise à Aineffe, rue Barbe d'Or, en janvier 2024.

Reproduite avec autorisation. © Nathalie Jacob.

La parole est au bourgmestre

Chères Faimoises, chers Faimois,

À l'aube de cette nouvelle année, je tiens d'abord à vous adresser, au nom du Collège, du Conseil, du Conseil CPAS et de l'ensemble des services communaux, mes meilleurs vœux pour 2026. Que cette nouvelle année soit placée sous le signe de la santé, de la confiance et de la joie partagée. Pour notre commune, elle s'annonce prometteuse, portée par de nombreux projets et la volonté d'améliorer, pas à pas, votre quotidien.

Ces derniers mois ont vu la poursuite d'aménagements importants dans nos villages. Le cheminement cyclo-piéton reliant Celles à Les Waleffes, désormais en phase d'achèvement, renforcera la mobilité douce. Rue Saint-Georges à Viemme, le trottoir récemment rénové apporte un réel confort aux riverains. Par ailleurs, les marquages au sol remis à neuf près des écoles améliorent la sécurité des enfants à l'entrée et à la sortie des classes. Et parce qu'une commune doit toujours anticiper, nous gardons le cap en matière de voirie et de mobilité et préparons déjà les chantiers à venir.

Ce *Bulletin* vous propose également une présentation de Renov'Energie, une plateforme pour accompagner les citoyennes et citoyens dans leurs démarches de rénovation énergétique : une séance d'information gratuite sera organisée le 12 février prochain afin de répondre à toutes vos questions. Vous trouverez aussi dans cette revue les nouveautés en matière d'urbanisme, des renseignements utiles sur la réforme du chômage ou encore sur les frelons asiatiques, dont la présence requiert vigilance.

Autre rendez-vous à retenir : le Grand Nettoyage de Printemps, organisé avec Be WaPP le samedi 28 mars. Une belle occasion de montrer, ensemble, notre attachement à la propreté de notre cadre de vie.

La vitalité de Faimies se reflète également dans les activités proposées tout au long de l'année. Que ce soit Cré-Actif avec son nouveau programme qui regorge d'ateliers et de sorties conviviales ou le calendrier des prochains stages destinés aux enfants, il y en a pour tous les goûts !

Je voudrais aussi souligner la qualité du travail de notre rédacteur invité, David FRAITURE. Il nous offre un nouvel article, consacré cette fois à la paroisse de Borlez sous l'Ancien Régime. Ses recherches offrent un éclairage précieux sur notre passé.

Enfin, un événement important nous réunira bientôt : le souper du bourgmestre le 7 février prochain. Un moment chaleureux et festif que j'aurai grand plaisir à partager avec vous.

Avec toute l'équipe communale, je reste profondément engagé à vos côtés, afin de faire avancer Faimies avec dynamisme et proximité et de répondre le mieux possible à vos besoins.

Bien à vous,

Votre bourgmestre,

Jean-Marc DELCHAMBRE.



Faimies dans l'actualité

Il a peu, la revue du **Cercle Géohistorique de la Hesbaye Liégeoise** (CGHL) a évoqué Faimies et l'un de ses personnages illustres, l'abbé Gelin, en s'appuyant notamment sur l'article « À la recherche de l'abbé Gelin » du Dr Hans J. H. TUENTER publié dans le *Bulletin communal de Faimies* (BCF) en 2024. Cette mention montre combien les initiatives locales peuvent trouver un écho plus large.

Ces références extérieures ne sont pas anodines : elles contribuent à faire connaître notre commune et à mettre en valeur son identité au cœur de la Hesbaye. Elles rappellent aussi que notre passé reste vivant, sans cesse étudié, partagé et redécouvert.

Dans cet esprit, le BCF prêtera désormais attention aux occasions où notre commune est mentionnée dans des publications culturelles ou patrimoniales. Sans en faire une rubrique fixe, il s'agit de partager avec les lecteurs ces signes de reconnaissance qui participent au rayonnement de Faimies et son histoire.

N'hésitez d'ailleurs pas à informer la rédactrice en chef si Faimies apparaît dans articles spécialisés, afin de pouvoir relayer.

Rédactrice en chef : Nathalie JACOB — 019/33 98 58
communication@faimies.be



Améliorer votre quotidien

Cheminement cyclo-piéton Celles - Les Waleffes **La mobilité douce gagne du terrain**

Après une première partie de chantier menée à bon rythme cet été, la phase 2 du nouveau cheminement cyclo-piéton a malheureusement connu un retard en raison de contraintes techniques rencontrées sur le terrain.

Afin de maintenir la dynamique du projet et de garantir la sécurité des usagers, une priorité a été donnée à la phase 3, consacrée à la rénovation des trottoirs de la rue de Les Waleffes. Ces travaux, achevés en décembre dernier, offrent désormais un parcours plus confortable et plus sécurisé.

La phase 3 devrait se terminer au printemps prochain.



Sécurité aux abords des écoles **Marquages remis à neuf**

Les marquages spécifiques aux abords de nos écoles de Celles et de Les Waleffes ont été entièrement refaits fin octobre 2025 par la société en charge de leur pose, suite à plusieurs problèmes d'accrochage constatés dans les mois précédents.

Ces marquages sont désormais flambant neufs et parfaitement visibles. Ils jouent un rôle essentiel : attirer l'attention des usagers de la route à l'approche d'une zone scolaire et rappeler la nécessité de ralentir pour assurer la sécurité des enfants et de tous les usagers faibles.



Trottoir rue Saint-Georges **Un confort accru pour les riverains**

Bonne nouvelle pour les occupants de la rue Saint-Georges : la première phase des travaux est entièrement terminée !

Après les interventions du printemps réalisées par nos ouvriers communaux, l'entreprise GRAVAUBEL a pris le relais et achevé les dernières opérations fin novembre/début décembre, notamment la pose du revêtement hydrocarboné. Les habitants peuvent désormais profiter d'un trottoir rénové et d'un égouttage remis à neuf.

Ce chantier attendu de longue date apporte un vrai plus en matière de sécurité et de confort.



En route vers nos futurs projets

En 2026, d'importants chantiers verront le jour afin de moderniser et entretenir nos voiries.

La rue Barbe d'Or sera au cœur des interventions avec le démarrage, prévu en février 2026, de la première phase des travaux d'égouttage et de réfection complète de la voirie. Ce chantier, attendu depuis longtemps, sera réalisé par l'entreprise COP et PORTIER. Il vise à améliorer durablement la gestion des eaux et la sécurité de tous les usagers.

La seconde partie des travaux d'égouttage et de réfection des trottoirs de la rue Saint-Georges devrait se dérouler au printemps 2026.

Comme chaque année, les entretiens de voiries se poursuivront sur l'ensemble du territoire communal. Le marché 2026 a été attribué en décembre 2025 à l'entreprise BALAES, qui interviendra sur différents tronçons nécessitant une remise en état.

Ces travaux s'inscrivent dans une volonté constante d'assurer un réseau routier sûr, fonctionnel et adapté aux besoins des habitants.

Accompagnement gratuit pour aider les Faimois à rénover leur habitation

Donnez un nouveau souffle à votre habitation !
Avec **Renov'Energie**, un service gratuit, vous êtes conseillé, orienté et soutenu à chaque étape de votre rénovation énergétique.

Renov'Energie, c'est quoi ?

Renov'Energie est une plateforme locale de rénovation énergétique (PLRE). Ce projet, lancé en septembre 2025, est soutenu par la Région wallonne et par 19 communes, dont celle de Faimois. Ce service au citoyen, coordonné par le Groupe d'Action Locale GAL Condruses (une ASBL active dans le développement territorial depuis 2009), vise à guider les ménages et à lever les freins à leurs projets de rénovation énergétique.

Qu'est-ce qu'une « plateforme locale de rénovation énergétique » ?

Une plateforme a pour rôle d'accompagner les citoyens dans leurs projets de rénovation énergétique, et cela de manière neutre, indépendante et non commerciale.

Elle agit comme intermédiaire entre les particuliers, les professionnels du secteur de la construction et les institutions publiques, ceci afin de faciliter l'accès aux aides régionales (primes, prêts), aux audits énergétiques et aux travaux conformes aux exigences légales.

Quelle est la mission de Renov'Energie ?

Vous suivre gratuitement tout au long de votre parcours de rénovation énergétique, depuis l'analyse du bâtiment jusqu'au suivi des travaux.

Son équipe vous propose des conseils personnalisés, que ce soit pour des questions techniques, des estimations de budget, des comparaisons objectives de devis...



Vous songez à rénover votre logement et souhaitez profiter des primes encore disponibles ?

Cependant, vous ne savez pas par où commencer et vous aimeriez bénéficier d'un accompagnement spécifique, clair et rassurant ?

⇒ Contactez **Renov'Energie** au 085/55 24 69 — info@renovenergie.be :

- ♦ Les conseillers vous poseront quelques questions pour comprendre votre demande et vous proposeront un rendez-vous afin d'effectuer une visite de votre habitation et de diagnostiquer, hiérarchiser et chiffrer une rénovation réussie.
- ♦ Ils établiront un rapport détaillé de votre situation, contenant des conseils (audit ou pas audit, montant des primes et autres aides, pistes de financement...), comme aide à la décision.
- ♦ Selon vos besoins, ils vous offriront un accompagnement sur mesure pour analyser les devis, contacter des entrepreneurs, s'assurer que les travaux se déroulent correctement, etc.
- ♦ Et tout cela, offert **gratuitement** tout au long de votre projet ! Seul un forfait de 20 € sera demandé par déplacement A/R de l'équipe à votre domicile.

Renov'Energie, un accompagnement sur mesure ! Envie d'en savoir plus ?

Si vous êtes intéressé.e par cette nouvelle plateforme et si vous souhaitez obtenir davantage de renseignements, nous vous invitons à participer à une **séance d'information gratuite**

le jeudi 12 février 2026 à 20 h

à la salle des mariages de l'administration communale, rue Adolphe Braas, 13 — FAIMES.

Pour toute question au sujet de cet événement :

- ♦ Sophie FARACI — 019/33 98 65
sophie.faraci@faimois.be
- ♦ Anne-Catherine LEFÈVRE — 019/33 98 59
anne-catherine.lefevre@faimois.be

Permis d'urbanisme : les étapes-clés

Comprendre, préparer et concrétiser votre projet sereinement

Construire, rénover, agrandir ou transformer... quel que soit votre projet, il passe souvent par une demande de permis d'urbanisme. Cette démarche, parfois perçue comme complexe, peut pourtant se dérouler en toute simplicité si l'on en connaît les grandes étapes. Voici un petit guide pour vous aider à y voir plus clair avant de vous lancer !

Bien préparer son projet

Le permis d'urbanisme est un document officiel qui autorise une série d'actes et de travaux : construction, transformation, démolition, changement de destination d'un immeuble, modification du relief du sol, etc.

Cependant certaines réalisations — carport, poulailler, abri de jardin ou encore piscine — bénéficient, à conditions précises, d'une procédure allégée ou d'une dispense de permis.

Où se renseigner ?

Le service Urbanisme communal est votre premier allié. Il vous informera sur :

- ♦ les règlements en vigueur, les prescriptions urbanistiques, la viabilisation, les servitudes éventuelles...
- ♦ les documents à fournir ;
- ♦ les contraintes patrimoniales ou environnementales.



Conseil : si un projet semble « simple », il reste soumis à certaines conditions. Un petit passage par le service Urbanisme permet d'éviter toute erreur !

Le certificat d'urbanisme (CU)

Délivré par la Commune, le certificat d'urbanisme indique à quelles conditions un projet est susceptible d'être autorisé. Il en existe de deux types :

- ♦ le CU1 informe sur le statut urbanistique d'un bien ;
- ♦ le CU2 donne un avis officiel sur un avant-projet.



Photo : territoire.wallonie.be



Demande de permis : procédures et délais

Dans la plupart des cas, c'est le Collège communal qui délivre le permis. Certains projets d'intérêt public relèvent toutefois du fonctionnaire délégué du SPW.

Le dossier de demande doit être constitué des formulaires requis et de divers documents comme des plans, des photos, des cartes...

Le plus souvent, ce sont les plans qui décrivent le projet et la situation existante. Il est donc important que l'architecte ou l'auteur de projet motive son projet : raisons qui justifient les choix opérés, paramètres pris en compte...

On distingue deux phases dans la procédure :

1. La phase de complétude

Dans les 30 jours de la réception de la demande du permis, l'autorité est tenue d'envoyer :

- ♦ un accusé de réception si le dossier est complet ;
- ♦ un relevé de pièces manquantes dans le cas où le dossier est incomplet.

Si des pièces sont manquantes, le demandeur de permis dispose alors d'un délai de 180 jours pour compléter son dossier.

2. La phase d'instruction

La décision finale intervient entre 30 et 115 jours, selon la complexité du dossier et les avis requis.

Une prorogation facultative de 20 jours est possible. Elle permet à l'autorité compétente de faire face à un imprévu lors de l'instruction de la demande.



Bon à savoir : ces délais sont calculés en jours calendaires. En cas de dépassement de délai, le fonctionnaire délégué prend le relais (procédure dite de saisine). Il doit notifier sa décision dans les 30 jours à compter de la date de la saisine.

Et les voisins dans tout ça ?

Certains projets nécessitent une publicité.

L'**enquête publique** et l'**annonce de projet** sont les deux procédures de publicité qui peuvent être requises pour permettre aux riverains de formuler leurs observations sur les impacts éventuels du projet.

L'enquête publique doit être réalisée notamment lorsqu'un projet est soumis à une étude d'incidences.

L'annonce de projet est une procédure allégée. Elle vise à informer les voisins directs d'un projet tel que la construction, la rénovation ou l'agrandissement d'une habitation. Elle prend la forme d'un affichage sur le terrain/bâtiment concerné.

Les remarques pertinentes doivent être prises en considération par l'autorité sous peine d'irrégularité de sa décision.

Zoom sur les zones inondables

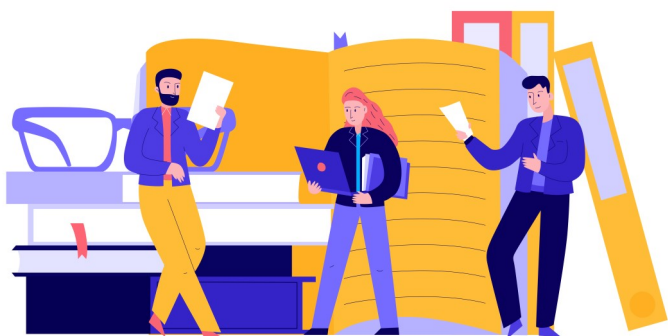
Les inondations de juillet 2021 ont rappelé la nécessité de mieux anticiper les risques hydriques. Avant d'acheter ou de construire, consultez la [carte de l'aléa inondation](#) et la [carte LIDAXES](#) disponibles sur le Géoportail de la Wallonie.

Les projets situés dans ces zones font l'objet d'un avis technique (commune, SPW, province). Deux référentiels guident désormais les concepteurs :

- ♦ [Constructions et aménagements en zone inondable](#) ;
- ♦ [Gestion durable des eaux pluviales](#).

Une brochure intitulée « [Réduire la vulnérabilité des constructions existantes](#) » propose aussi des conseils concrets pour limiter les risques.

Simplification des formulaires



Les formulaires de demande des permis d'urbanisme, d'urbanisation et de certificat d'urbanisme n° 2 sont simplifiés et rationalisés depuis le 1^{er} octobre 2025.

Rationalisation du nombre de formulaires dans une perspective de dématérialisation

Jusqu'alors, 10 formulaires différents coexistaient. Pour certains projets, il fallait en remplir plusieurs, alors qu'ils reprenaient souvent les mêmes informations. Ainsi par exemple, il ne faut plus désormais qu'un formulaire

pour construire une habitation avec modification du relief du sol et d'abattage d'arbres, au lieu de trois.

Simplification des formulaires

- ♦ Les informations liées au suivi de l'optimisation spatiale sont demandées seulement pour les dossiers nécessitant un architecte (artificialisation et imperméabilisation des sols).
- ♦ Les rubriques « Antécédents de la demande » et « Situation juridique » disparaissent, selon le principe « Only Once » (collecte unique des données).

Des formulaires plus clairs et plus pratiques

- ♦ Un cadre de justification des dérogations davantage précis.
- ♦ Une check-list par type de permis pour améliorer la lisibilité et limiter les risques d'incomplétude (qui est une cause fréquente d'allongement du délai de traitement des demandes).
- ♦ Une rationalisation du nombre d'exemplaires des différents documents joints à la demande.

Une aide renforcée pour les citoyens :

Les nouveaux formulaires intègrent des exemples, des bulles d'information et un glossaire afin de faciliter le remplissage et d'accompagner chaque demandeur.

L'attestation d'inscription à l'Ordre des Architectes est, en revanche, maintenue pour protéger les maîtres d'ouvrage et faciliter ce contrôle.

Cette rationalisation constitue une première étape avant la dématérialisation complète des demandes de permis d'urbanisme, programmée pour l'année 2028.

Pour aller plus loin

Toutes les informations détaillées, les formulaires et les cartes sont disponibles sur :

- ♦ territoire.wallonie.be
(rubriques [Mon projet](#) et [Wallonie résiliente](#))
- ♦ geoportail.wallonie.be (section Cartes et données => [MapStore](#), [cartes interactives](#))

En conclusion

Avant tout coup de pioche, un réflexe : contactez le **service Urbanisme de Faimés**. Il vous aidera à concrétiser votre projet en toute sérénité, dans le respect des règles et du cadre de vie local.

- ♦ Nicolas HUBIN – 019/33 98 56
urbanisme@faimes.be
- ♦ Megan SCHEPERS – 019/33 98 62
megan.schepers@faimes.be

Les élèves à la découverte du jardin et du potager

Par une radieuse journée d'automne, les classes de 2^e année primaire de Mme Valérie et Mme Amélie ont rejoint les jardins du Chevalier, pelle à la main, afin de prêter main-forte à l'équipe sur place.

Geste symbolique et porteur d'avenir : des enfants qui plantent des arbres pour les générations futures. Un pommier et un châtaignier ont été mis en terre, laissant une trace durable dans le paysage et rappelant que les actions d'aujourd'hui façonnent le monde de demain.

Dans le même esprit de découverte, les élèves ont également exploré l'univers du potager. Ils ont appris les secrets du chicon, ce légume étonnant qui pousse dans l'obscurité, révélant ainsi toute la magie discrète de la nature.



Un véhicule dédié aux services du CPAS



En septembre dernier, le CPAS de Faimés a inauguré un nouveau véhicule utilitaire destiné à l'entretien des logements ainsi qu'au service jardi-home (petits travaux de jardinage chez les particuliers).

Grâce au soutien de 18 commerçants et indépendants locaux, en partenariat avec la société coopérative Idea, cet achat n'a rien coûté au CPAS.

Lors de l'inauguration, la présidente Laurence MARNEFFE a remercié les partenaires, dont quinze étaient présents. Une belle initiative qui témoigne de la solidarité et du dynamisme local.

Cré-Actif : découvertes 2.0

Le programme des ateliers et sorties de Cré-Actif, distribué courant décembre, dévoile une offre modernisée, mais qui reste fidèle à sa mission d'ouverture. Pour le premier semestre 2026, il vous propose une foule d'activités : jeux de société, atelier photo, initiation à la dentelle, ateliers floraux et sensoriels, séances pour mieux utiliser votre téléphone ou éviter le phishing. Le calendrier des excursions est tout aussi riche : visite du média Qu4tre, exposition sur le Carnaval de Rio, Musée de la Vie wallonne, théâtre, Moulin des Grands Blés, parc animalier et bien d'autres choses encore.

Autant de moments conviviaux et chaleureux à partager tout au long du semestre ! **Programme disponible** auprès du CPAS et sur www.faimes.be



Nouvelle assistante sociale

Bienvenue à Laurence MARCHAL qui remplace Mariam COULIBALY depuis le 1^{er} octobre 2025.

Elle s'occupe des Initiatives Locales d'Accueil (ILA) qui concernent les demandeurs de protection internationale ainsi que des aides sociales générales.

Permanence : le mardi de 9 h à 11 h 30.

019/33 93 03 — laurence.marchal@faimes.be



Réforme du chômage 2026 : un défi pour le CPAS de Faimes

À partir de 2026, une réforme importante du chômage entre en vigueur en Belgique. Elle modifiera en profondeur l'accès et la durée des allocations. Pour de nombreuses personnes, cela signifiera la fin du droit aux allocations de chômage et le besoin de se tourner vers le CPAS.

Les changements

Cette réforme, décidée au niveau fédéral, vise à renforcer le lien entre travail et protection sociale.

Concrètement :

- ♦ Il faudra désormais avoir travaillé au moins un an sur les trois dernières années pour ouvrir un droit au chômage.
- ♦ La durée maximale des allocations sera limitée selon le parcours professionnel.
- ♦ Les personnes en chômage de longue durée verront progressivement leurs droits s'éteindre.

Cela veut dire qu'un certain nombre de citoyens perdront leurs allocations de chômage à partir de 2026 et devront trouver d'autres sources de revenus.

Le CPAS en première ligne

Le Centre Public d'Action Sociale de Faimes jouera un rôle clé dans cette transition.

Sa mission : garantir à chacun un niveau de vie digne, même lorsque les revenus du chômage disparaissent.

Le CPAS sera amené à :

1. Accueillir les personnes exclues du chômage et examiner leur droit au revenu d'intégration (RI).
2. Réaliser une enquête sociale afin d'identifier les éventuels compléments à apporter.
3. Mettre en place des projets individualisés d'intégration sociale (PIIS), pour favoriser le retour à l'emploi ou la formation.
4. Accompagner humainement les personnes fragilisées, parfois en perte de repères après plusieurs années de chômage.

Bon à savoir

Le revenu d'intégration (RI) est une aide financière accordée par le CPAS aux personnes sans ressources suffisantes.

Son montant varie selon la situation familiale (isolé, cohabitant, chef de ménage...).

Le CPAS vérifie toujours les conditions légales et mène également une enquête sociale avant de prendre une décision.



CE QUI CHANGE
Nouvelles dispositions
d'accès et
limitation des droits



LE RÔLE DU CPAS
Accueil, écoute,
accompagnement,
projets d'insertion



RENSEIGNEMENTS
Prise de rendez-vous et
contacts utiles
auprès de votre CPAS

Des conséquences locales concrètes

Pour une commune comme Faimes, la réforme aura un impact humain et organisationnel :

- ♦ Plus de demandes à traiter : le nombre de bénéficiaires pourrait augmenter.
- ♦ Plus de travail administratif : chaque dossier nécessite un suivi précis et souvent un accompagnement personnalisé.
- ♦ Une attention particulière : les assistantes sociales devront conjuguer rigueur et bienveillance.
- ♦ Un budget à maîtriser : les compensations venant du Fédéral ne seront sans doute pas suffisantes.

Malgré ces défis, le CPAS de Faimes garde le cap : offrir un accueil de qualité, dans la dignité de chacun.

Au-delà de l'aide financière

L'objectif n'est pas seulement d'apporter un soutien matériel, mais aussi de favoriser l'autonomie ainsi que l'insertion sociale et professionnelle.

En effet, le CPAS travaille en lien avec de nombreux partenaires : le Forem, les services de formation, les associations locales, entreprises, etc.

En conclusion

Cette réforme du chômage marque un tournant dans la politique sociale du pays. Pour le CPAS de Faimes, elle représente un défi humain avant tout : celui d'accueillir davantage de citoyens en difficulté, de les soutenir et de les aider à retrouver une place active dans la société.

Se renseigner, c'est déjà agir

Les personnes concernées par la réforme peuvent prendre contact avec le CPAS de Faimes. Les assistantes sociales sont là pour écouter, informer et orienter chacun selon ses besoins.

CPAS de Faimes, rue A. Braas, 11 – 4317 FAIMES
019/33 97 70 — cpas@faimes.be



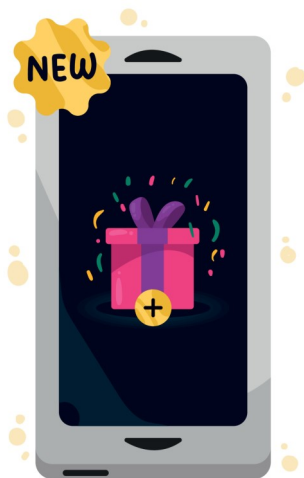
SRMD, votre Service Rural de Médiation de Dettes en Hesbaye

En tant que service de médiation de dettes, nous rencontrons régulièrement des personnes confrontées à des difficultés financières liées à des factures de téléphonie mobile ou à des abonnements coûteux. Les dépenses dans ce domaine peuvent peser lourdement sur un budget déjà serré. Voici quelques conseils et informations pour mieux s'y retrouver.

Abonnements et smartphone : des pièges à éviter

Les opérateurs téléphoniques proposent souvent des abonnements avec smartphone « gratuit » ou à un prix cassé. En réalité, ce smartphone est payé via un engagement à long terme, généralement 24 mois, avec un abonnement mensuel plus cher et ne répondant pas à la consommation effective de l'abonné. Résultat : le consommateur paie parfois deux ou trois fois le montant véritable du téléphone sur la durée.

Un autre piège fréquent est le dépassement de forfait sur les données mobiles (Internet, 4G). Un abonnement bon marché peut vite devenir onéreux si les options de consommation ne sont pas le reflet des besoins réels.



Conseils pour mieux gérer ses dépenses

- Comparer les offres : connaître ses vrais besoins (appels, SMS, Internet) et utiliser des comparateurs en ligne pour trouver l'offre adaptée à sa consommation.
- Éviter les crédits cachés : privilégier l'achat du téléphone séparément, sans abonnement lié.
- Surveiller sa consommation : certaines applications permettent de suivre l'usage des données mobiles en temps réel.
- Privilégier les cartes prépayées pour un meilleur contrôle, notamment chez les jeunes.
- Limiter ou bloquer des options (achats, appels sur des numéros surtaxés).

Des aides existent pour réduire la facture

Depuis le 1^{er} mars 2024, certains opérateurs (comme VOO, Telenet et Proximus) ont l'obligation de proposer deux mesures :

- ♦ Abonnement social Internet à 19 €/mois maximum avec des exigences en matière de débit ;
- ♦ Offre groupée sociale combinant des services, mais au moins Internet (haut débit) pour un montant de 40 €/mois maximum.

Les opérateurs précités appliquent aussi une réduction de 50 % sur les frais d'installation.

Ces aides sont uniquement octroyées aux personnes bénéficiaires du CPAS, percevant un revenu du SPF Sécurité Sociale, en situation de handicap ou encore aux personnes pensionnées bénéficiant d'une allocation.

Besoin d'aide ou de conseils ?

N'hésitez pas à demander de l'aide au CPAS de votre commune (019/33 97 70 — cpas@faimes.be) ou au SRMD pour comprendre vos factures, contester des frais excessifs ou renégocier un plan de paiement. Nous pouvons aussi faire votre bilan budgétaire et vous prodiguer des conseils avisés.

Pour rappel, le SRMD est une association de huit CPAS spécialisée dans le domaine du surendettement et de la gestion budgétaire. Ce service a pour mission de venir en aide, de manière préventive ou curative (amiable ou judiciaire), afin de permettre une médiation équilibrée qui rencontre autant que possible les besoins de la personne surendettée et les attentes de ses créanciers, sur base d'une vie décente.

Vous rencontrez une situation de surendettement ?

Adressez-vous au Service Rural de Médiation de Dettes en Hesbaye.

Rue de l'Église, 5 — 4317 FAIMES

Tél. : 019/58 85 63 — fax : 019/69 73 57

info@srmd.be — www.srmd-hesbaye.be

Besoin de conseils ? Notre équipe dynamique répondra à vos questions !



« Plan Grand Froid » : soyons attentifs les uns aux autres

Lorsque les températures chutent, les conditions hivernales peuvent rapidement compliquer la vie quotidienne, surtout celle des personnes âgées, isolées ou fragilisées. Routes glissantes, trottoirs verglacés, déplacements rendus périlleux : se rendre chez le médecin ou simplement faire quelques courses peut devenir un véritable parcours du combattant.

Face à ces embarras, la Commune et le CPAS de Faimés rappellent qu'ils restent très attentifs aux situations de détresse durant cette période. Une liste de personnes à contacter en cas de grand froid est tenue à jour par le CPAS afin de pouvoir réagir sans attendre si nécessaire.

La solidarité locale joue ici un rôle essentiel :

Si vous connaissez une personne seule, âgée ou en difficulté pour se chauffer, se nourrir ou se soigner, signalez-le sans hésiter.

Chaque appel ou message peut permettre d'éviter une situation critique.

Contact : 019/33 97 70 – cpas@faimés.be



Aide au paiement du chauffage



Le **Fonds Social Chauffage** peut intervenir partiellement dans le paiement de votre facture de chauffage domestique si vous rencontrez des problèmes financiers.

Cette aide s'adresse aux personnes à revenus modestes ou surendettées. Elle concerne le gasoil de chauffage, le gaz propane en vrac ou le pétrole lampant (type C) et peut atteindre jusqu'à 400 € (ou 210 € pour un achat à la pompe).

Pour tout renseignement ou pour introduire une demande, adressez-vous à votre CPAS, le mardi entre 9 h et 11 h 30.

Contact : 019/33 97 70 – cpas@faimés.be

Plus d'infos sur www.fondschauffage.be

Sel de déneigement disponible

Neige et verglas peuvent rendre nos déplacements dangereux. Pour garantir la sécurité de tous, chaque riverain doit veiller à dégager et sécuriser le trottoir devant sa propriété (Règlement de police, livre I, chapitre II, art. 16).

Pour vous y aider, la Commune met à disposition du sel de déneigement près du dépôt de voirie, au fond de la rue des Écoles à Celles (derrière l'école communale). L'endroit est accessible en voiture, mais la prudence s'impose.

Servez-vous en quantité raisonnable (15 g/m²), avec un récipient réutilisable, et uniquement lorsque c'est nécessaire.

Pensons aussi à donner un coup de main aux voisins isolés : un petit geste de solidarité très apprécié en cette saison !



Retour sur l'Après-midi du Climat : un moment riche en échanges et en solutions

Le 9 novembre dernier, Faimés coorganisait avec Berloz, Donceel, Fexhe-le-Haut-Clocher et Geer l'Après-midi du Climat, un événement dédié à l'énergie et à l'adaptation au changement climatique. Les heureux participants ont pu profiter d'un accueil personnalisé et de conseils utiles sur des thèmes essentiels.

Des stands variés et très appréciés



Plusieurs stands thématiques ont proposé aux citoyens des pistes concrètes pour un habitat et un cadre de vie plus durables, avec de nombreux échanges personnalisés à la clé :

- ♦ **Contrat Rivière : la maison et le jardin résilients**, avec des conseils pratiques sur l'adaptation des aménagements face aux aléas climatiques.
- ♦ **Renov'Energie**, qui accompagnait les visiteurs dans leurs projets de rénovation énergétique.
- ♦ **Le Guichet Énergie**, qui donnait des informations sur les primes de la Région wallonne.
- ♦ **Éducation à l'environnement**, avec des outils pédagogiques pour petits et grands.
- ♦ **Adalia**, qui proposait des solutions naturelles pour encourager la biodiversité au jardin et lutter de manière écologique contre les ravageurs.



En plus des stands, plusieurs ateliers interactifs ont permis aux familles de réfléchir autrement à la mobilité et à l'énergie. Le GAL Mobilité (Groupe d'Action Locale) a animé un jeu participatif sur la mobilité durable, tandis qu'un animateur proposait aux enfants un atelier ludique dédié aux énergies renouvelables.

Des conférences inspirantes

Diverses conférences ont aussi rythmé l'après-midi :

- ♦ **The Shifters**, qui ont présenté les enjeux globaux de la transition.
- ♦ **Le GAL Mobilité**, qui a proposé une réflexion sur les déplacements plus durables.
- ♦ **Renov'Energie**, qui a détaillé les aides disponibles et les bonnes pratiques en rénovation.

Les participants présents ont particulièrement apprécié la clarté des informations et la possibilité d'échanger directement avec les intervenants.



Une première édition encourageante

Bien que la fréquentation ait été modeste, l'ambiance est restée conviviale et chaque visiteur a pu profiter pleinement des conseils proposés. Cette première édition pose les bases d'un rendez-vous annuel consacré au climat et aux solutions locales.

L'équipe organisatrice remercie chaleureusement ses partenaires et les participants, et vous donne déjà rendez-vous pour une prochaine édition, riche en initiatives et découvertes autour du climat et de l'énergie.

Bornes de recharge pour voitures électriques : Faimes s'inscrit dans le réseau wallon

La Wallonie poursuit le déploiement de son réseau public de bornes de recharge pour véhicules électriques. Un vaste projet coordonné à l'échelle régionale, auquel la commune de Faimes prend pleinement part.

Un maillage wallon en pleine expansion

En mai dernier, le Gouvernement wallon a validé la mise à jour de la convention-cadre avec les huit Agences de Développement Territorial (ADT), en vue du redéploiement de bornes de recharge sur le domaine public.

C'est la première fois qu'un marché unique de concession de services est mis en place à l'échelle de la Wallonie. Son objectif : l'installation de 1 724 nouvelles bornes, soit plus de 3 400 points de charge, dans les deux ans suivant l'attribution du marché.

Concrètement, une fois les emplacements de bornes confirmés, chaque Commune délivrera les permissions de voirie nécessaires, et les ADT assureront le suivi technique local. La concession impose des critères exigeants : qualité de service, maintenance, durabilité, dispositif anti-ventouse et recharge intelligente. Ce nouveau modèle ne crée pas d'exclusivité : d'autres opérateurs pourront encore s'implanter sur le territoire communal.

Ce dispositif s'inscrit parfaitement dans le Plan de Relance de la Wallonie (PRW) et dans le Plan National pour la Reprise et la Résilience (PNRR), l'objectif régional étant d'approcher les 4 700 points de charge accessibles au public d'ici 2026.

Source : Vivre la Wallonie



À Faimes : des bornes actives à Celles... et d'autres à venir

Les bornes installées à l'école de Celles sont désormais fonctionnelles et accessibles au public.

Après une période de mise en service plus longue que prévue, la situation est aujourd'hui stabilisée et les utilisateurs peuvent à nouveau en profiter.

La Commune poursuit parallèlement ses efforts afin de développer des solutions de mobilité durable et d'accompagner la transition énergétique sur son territoire.

Dans cette optique, Faimes a répondu favorablement à la demande de la SPI (Agence de développement territorial pour la province de Liège) pour participer au plan wallon de déploiement des bornes de recharge.

Deux nouveaux emplacements ont été retenus :

- ♦ le parking de la plaine de jeux à Viemme ;
- ♦ le parking du complexe sportif du Cortil à Borlez.

La Commune mettra ces espaces gratuitement à disposition dès l'attribution de la concession.

À terme, les villages de Viemme et Borlez accueilleront donc eux aussi des bornes de recharge publiques, contribuant de cette façon à un maillage communal de plus en plus complet.



Regards sur l'école et ses temps forts

Nouveautés dans les cours de récréation

Grâce aux bénéfices des diverses festivités, de nouveaux équipements ont été installés :

- ♦ À Celles : deux tables colorées ;
- ♦ À Les Waleffes : une table colorée et deux jeux sur ressorts.

La Commune a également offert des tables de pique-nique en bois pour chaque implantation.

Merci à toutes et tous pour votre participation et votre énergie au service de nos enfants.



Tous unis contre le harcèlement

HOPE (Harcèlement, On s'y Oppose et on en Parle Ensemble) est l'initiative de la RTBF pour sensibiliser les élèves au harcèlement et au cyberharcèlement.

Du 3 au 15 novembre 2025, les enfants ont dessiné quatre points sur leur main, symbolisant leurs engagements. Ils ont ensuite formé une chaîne humaine avec leurs enseignant.e.s, un geste fort pour affirmer leur unité et rejoindre symboliquement la grande « chaîne de l'espoir » créée dans toutes les écoles participantes.



Vive saint Nicolas !

Le 5 décembre dernier, c'était jour de fête à l'école de Faimés (Celles et Les Waleffes). Du maternel au primaire, les élèves ont eu la joie d'accueillir saint Nicolas. Entre photos, confidences chuchotées et friandises partagées, cette édition 2025 laissera de beaux souvenirs !

À Celles, les enfants de la classe d'accueil et de 1^{ère} maternelle ont vécu, quant à eux, une nuit exceptionnelle à l'école : après avoir dormi sur place, ils ont eu la surprise de découvrir saint Nicolas venu les saluer au réveil. Une expérience similaire a eu lieu un peu plus tard à Les Waleffes dans le cadre de la Noël.



La paroisse de Borlez sous l'Ancien Régime - (1^{ère} partie) par David FRAITURE

Introduction

En 1034, l'évêque de Liège, RÉGINARD¹, fait donation à l'abbaye de Saint-Laurent de l'église de Borlez.²

En 1179, le pape Alexandre III prend l'abbaye de Saint-Laurent sous sa protection et confirme tous ses biens dont Borlez fait partie.³

En 1467, le *Liber Cartarum* III de Saint-Laurent à Liège définit de manière précise le domaine de l'abbaye éponyme dans une sauvegarde donnée par le bâtard de Bourgogne au monastère⁴ : 1467, 14 novembre, Sauvegarde donnée devant la cité de Liège par Antoine, bâtard de Bourgogne, comte de Laroche, [...] Il prend sous sa protection, pour un an, l'abbaye de Saint-Laurent, ses religieux et leurs biens [...] Borlez – Chapon-Seraing – Vaux – Borset – Ayeneffe [...] en l'évêché de Liège [...].

En 1528, 31 mai, à la demande de Mathias Naveau, fils de Henri de Naveau de Vierme [Viemme], l'évêque Erard de Lamarck⁵ érige en bénéfice la matricularie⁶ de Borlez et la confère à Mathias Naveau, mais à l'avenir, elle sera à la collation⁷ de l'abbé de Saint-Laurent. La dotation était un revenu de vingt muids⁸ d'épeautre. Dans cette dotation étaient comprises les redevances des habitants de Borlez, Boerses (Borset) et Aynef, à savoir 27 habitants qui n'avaient pas de charrue payaient chacun une dosine⁹, ce qui faisait deux muids, deux setiers¹⁰ d'épeautre ; 13 habitants qui avaient des charrues donnaient chacun deux gerbes, ce qui faisait environ deux muids d'épeautre.¹¹

Nous pouvons ainsi estimer la population des trois villages à quarante chefs de famille (env. quarante habitations) en ce début de XVI^e siècle.

Trente ans plus tard, en 1559, le pape Paul IV¹² décide, à la demande du roi Philippe II d'Espagne¹³, de la création de nouvelles circonscriptions ecclésiastiques dans les XVII Provinces¹⁴ et en principauté de Liège.¹⁵

Une des conséquences est le démembrement du diocèse de Liège¹⁶ au profit des nouveaux sièges épiscopaux de Namur, Malines, Anvers, Bois-le-Duc¹⁷ et Middelbourg¹⁸. Auparavant, le diocèse de Liège s'étendait sur une bonne partie de l'actuelle Belgique ainsi que sur une partie des Pays-Bas et de l'Allemagne.

L'archidiaconé de Hainaut¹⁹ au diocèse de Liège comptait, avant cette grande réorganisation, cinq conciles ou doyennés ruraux : Andenne, Fleurus, Florennes, Gembloux et Thuin.

L'archidiaconé de Hainaut se voit désormais amputé d'une partie de son territoire au profit du nouveau diocèse de Namur. Le concile d'Andenne est divisé en deux parties. Quatorze paroisses, dont Andenne, rejoignent le diocèse de Namur. Les vingt autres paroisses demeurent au diocèse de Liège et forment ensemble le concile de chrétienté de Statte.²⁰

¹ Prince-évêque de Liège de 1025 à 1037.

² A. de RYCKEL, *Les communes de la province de Liège*, Bruxelles, 1979, p. 115-116.

³ J. DARIS, « Extraits du cartulaire de Saint-Laurent », dans *BSAHD*, t. II, 1882, p. 143 (Lib. I – folio II).

⁴ *Idem*, p. 163 (Lib. III – folio CXXXIII).

⁵ Prince-évêque de Liège de 1506 à 1538.

⁶ Marguillerie, office de marguillier : auxiliaire du curé qu'il aide durant les offices et qui, entre-temps, assure le nettoyage de l'église et l'entretien de la sacristie (sacristain).

⁷ Le collateur nomme le curé à la tête de la paroisse. Il peut être laïc ou ecclésiastique.

⁸ Mesure de capacité pour les matières sèches (245,695 litres).

⁹ Mesure de capacité pour les matières sèches (1/12 d'un muid, soit 20,475 litres).

¹⁰ Mesure de capacité pour les matières sèches (1/8 d'un muid, soit 30,712 litres).

¹¹ J. DARIS, *op.cit.*, p. 196 (Lib. IV – folio LXXXIII).

¹² Pape de 1555 à 1559.

¹³ Fils de Charles-Quint, roi d'Espagne et souverain des Pays-Bas espagnols (1555-1598).

¹⁴ *Grosso-modo* la Belgique et les Pays-Bas.

¹⁵ Terre du Saint-Empire romain germanique.

¹⁶ Le diocèse de Liège est nettement plus étendu (mais tout aussi morcelé) que la principauté de Liège.

¹⁷ 's-Hertogenbosch (Brabant septentrional).

¹⁸ Middelburg (Zélande).

¹⁹ Le diocèse de Liège est divisé en huit archidiaconés : Campine, Hesbaye, Brabant, Condroz, Hainaut, Famenne, Liège et Ardenne.

²⁰ Les trois autres conciles de l'archidiaconé de Hainaut au diocèse de Liège sont : Thuin, Châtelet et Florennes.

Les paroisses du concile de Statte

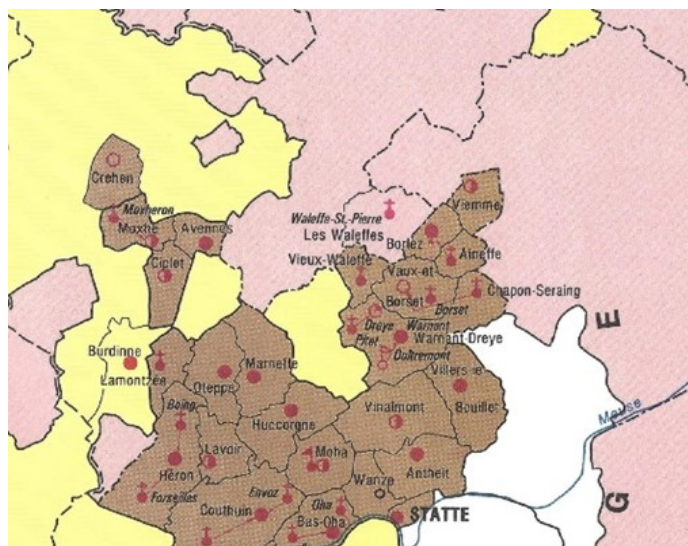
Antheit (<i>Anthey</i>)	Warnant (<i>Warnantum</i>)
Avennes (<i>Awenne</i>)	Villers-le-Bouillet (<i>Viller le Boulhet</i>)
Bas-Oha (<i>Basohault</i>)	Lavoir (<i>Laveux, Lavatorium</i>)
Borlez (<i>Borlé</i>)	Moha (<i>Mouhault</i>)
Couthuin (<i>Coultwen</i>)	Vinalmont (<i>Vinamont</i>)
Huccorgne	Ciplet (<i>Cipletum</i>)
Héron	Moxhe (<i>Moxche</i>)
Marneffe	Vaux et Chapon-Seraing (<i>Vaulx et Seranum Caponis</i>)
Oteppe	Viemme (<i>Vierme</i>)
Statte et Wanze (<i>Statta et Wanzia</i>)	Dreye (<i>Draij</i>)

Les rangs des églises du concile de Statte

- 12 églises entières (*Integrea* ou *Matrix*) : Antheit, Avennes, Bas-Oha, Borlez, Couthuin, Héron, Huccorgne, Marneffe, Oteppe, Statte, Warnant et Villers-le-Bouillet.
- 3 églises moyennes ou demi-églises (*Mediae*) : Lavoir, Moha et Vinalmont.
- 4 églises filiales (*Filiales*) : Ciplet, Moxhe, Viemme, Vaux et Chapon-Seraing.
- 1 quarte-chapelle (*Quartae Capellae*) : Dreye.
- 11 chapelles simples dont Aineffe et Borset.
- 10 autels ou simples bénéfices.

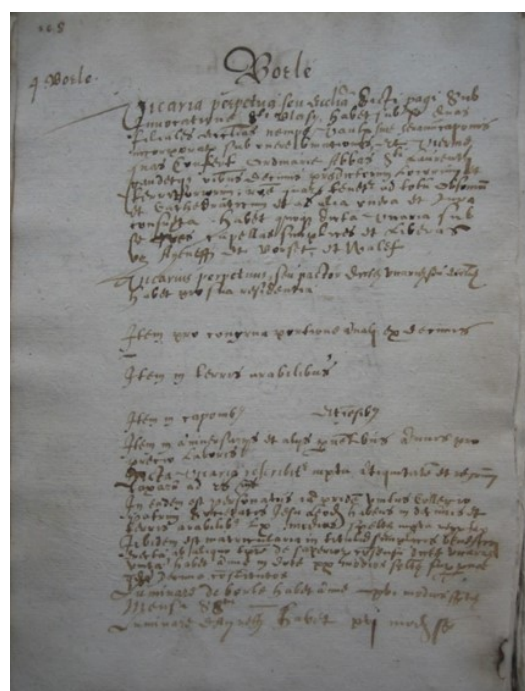
L'église - *matrix* de Borlez est « chef-lieu paroissial » avec deux filiales (Viemme, Vaux et Chapon-Seraing) et deux chapelles (Aineffe et Borset).

Telle est la situation géographique religieuse en ce milieu du XVI^e siècle. Elle perdurera jusqu'à la suppression du diocèse de Liège en novembre 1801.



1. Carte du concile de Statte (1559-1801)²¹

En 1595, se déroule l'élection de Jean de MEUSE, second doyen de Statte et curé de la localité (1595-1630)²². Lors de cette réunion, étaient normalement présents : Égide MATHONET, curé de Borlez († 1645) ; Michel MOES de POUCEY, curé de Vaux et Chapon-Seraing ainsi que René GAINON, curé de Viemme.



2. Borlez dans le manuscrit de Jean de MEUSE²³

²¹ A. CULOT et F. JACQUES, *Visites archidiaconales de l'archidiaconé de Hainaut au diocèse de Liège (1698-1751)*, Bruxelles, 1978.

²² G. MAHY et M. YANS, « Le Concile de Statte », dans *BIAL*, t. LXXXIV, 1972, p. 191-193.

²³ AOW (Archives d'Oultremont à Warfusée), *Bibliothèque du château*, Registre n° 96, f° 108.

Rescription²⁴ du concile de Statte pour les années 1627-1639²⁵ / Borlé

Église entière et vicairie perpétuelle²⁶ – ses églises filiales sont Vierme, Vaulx, Chapon-Seraing et Waleffii S. Petri.²⁷

- **Collateur**²⁸ **ordinaire** : abbé de Saint-Laurent de Liège – possède les grosses dîmes²⁹
- **Patrons de l'église** : saints Pierre et Blaise
- **Recteur**³⁰ : Égide MATHONET
- **Valeur**³¹ : 60 muids d'épeautre
- **Personnat**³² : ibidem – recteur : le collège de la société de Jésus³³ – valeur : 60 muids³⁴
- **Matriculaire**³⁵ : perpétuel – valeur : 20 muids – recteur : Jean HANNOTIUS, prêtre – collateur : abbé de Saint-Laurent³⁶
- **Fabrique d'église** : 16 muids
- **Mense du Saint-Esprit**³⁷ : 3 muids in pistis panibus³⁸



3. Gros plan sur le « secteur » de Borlez

Borlez : église entière ou *matrix*

Vaux : église filiale

Chapon-Seraing : chapelle sous Vaux

Viemme : église filiale devenue *mediae*³⁹

Aineffe et Borset : chapelles simples sous Borlez

Waleffe-Saint-Pierre : chapelle simple à statut particulier⁴⁰

Un curé célèbre issu du terroir de Borlez : Henri DUMONT (1611-1700)

Né à Borlez, en 1611, Henri DUMONT est chanoine de Saint-Lambert et président du Séminaire de Liège jusqu'en 1686. Il fonde des bourses pour la théologie, la philosophie, la rhétorique et la poésie⁴¹. Il décède à Huy en 1700.

²⁴ Réponse écrite comportant la spécification des biens, des revenus et des charges d'un bénéfice.

²⁵ Traduit du latin (*Rescriptiones concilii Stattensis pro anno Domini 1627 – 1639*). P. LAMBRECHTS, « Dix pouillés des conciles de Statte et Florennes (1627-1639) », dans *Bulletin de la Commission royale d'Histoire*, t. CLIV, 1988, p. 245.

²⁶ Titre porté par le curé (*vicarius perpetuus*) lorsque le collateur - décimateur est une abbaye, un couvent ou un monastère. L'abbaye, le couvent ou le monastère est dit « curé primitif de la paroisse » (*pastor primitivus*).

²⁷ Cette chapelle se trouve néanmoins dans l'archidiaconé de Hesbaye, concile de Waremmes.

²⁸ Celui qui a la collation de la paroisse, qui désigne le curé ou vicaire perpétuel dans le cas qui nous occupe.

²⁹ L'abbaye de Saint-Laurent collecte la dîme dans tout « le secteur » de Borlez. Le décimateur doit laisser une partie de celle-ci (la portion congrue – *portia congrua*) à son curé ou vicaire perpétuel. Le décimateur a aussi des obligations par rapport à l'entretien des édifices du culte (voir ci-après).

³⁰ Autre nom donné au curé ou vicaire perpétuel.

³¹ Revenus du curé exprimés en muids d'épeautre.

³² Dignité ecclésiastique équivalente au titre de curé et à laquelle revient une partie des revenus pastoraux, sans qu'y soit attaché l'exercice des fonctions curiales. Celles-ci étaient confiées à un prêtre que les personnes appelaient leur vicaire (dans le cas de Borlez).

³³ Les Jésuites. Le couvent de ceux-ci était situé dans le triangle formé par les actuels place du XX août, quai Roosevelt et place Cockerill (site actuel de l'ULiège).

³⁴ Revenus dont les Jésuites disposent à Borlez. Ceux-ci sont pris hors de la dîme.

³⁵ Marguillier ou auxiliaire du curé. Celui-ci assure le nettoyage de l'église et de la sacristie (sacristain).

³⁶ Voir ci-avant, l'abbaye de Saint-Laurent nomme le marguillier depuis 1528.

³⁷ Autre nom de la mense des pauvres (*mensa pauperum*), ancêtre de nos actuels CPAS.

³⁸ Nous opinons pour de la farine – trois muids de farine destinés aux pauvres de la paroisse.

³⁹ L'église de Viemme obtiendra une certaine indépendance au début du XVII^e siècle. Un registre dit BMD (Baptêmes – Mariages – Décès) est tenu par le curé de Viemme (d'où le changement de statut de Viemme de filiale à *mediae*) et des fonts baptismaux sont érigés en 1623. À Aineffe, Borset, Vaux et Chapon-Seraing, c'est le curé de Borlez qui tient les registres de ces paroisses. Il faudra attendre 1781 (pour les décès) et 1787 (pour les mariages) pour que le curé de Vaux et Chapon-Seraing reçoive cette faculté, mais le sacrement du baptême sera toujours conféré à Borlez.

⁴⁰ La chapelle de Waleffe-Saint-Pierre a la particularité de dépendre de l'archidiaconé de Hainaut de la Noël à la Saint-Jean et l'autre partie de l'année, de la Saint-Jean à la Noël, de l'archidiaconé de Hesbaye (concile de Waremmes). Le curé de Viemme bine (dire deux fois la messe) à Waleffe quand cette chapelle dépend de l'archidiaconé de Hainaut. Exemple typique de la complexité de l'histoire paroissiale de nos régions.

⁴¹ A. de RYCKEL, *op.cit.*, p. 116.

Une dalle funéraire de 1667

Unique vestige de l'ancien temple, une dalle funéraire se dresse dans le porche de l'édifice actuel.

Il s'agit du monument funéraire de Jean GRYMONT de Borlé⁴² († 13 juillet 1667) et de son épouse, née Marie MONTJOYE⁴³ († 18 mars 1668). L'épouse a fondé deux anniversaires, dont un à célébrer le jour de son décès et le second, au jour du décès de son époux. En outre, elle demande une messe basse pour la délivrance des âmes du purgatoire et cent messes pour le repos de son âme.

Nous pouvons considérer Jean GRYMONT comme un notable du village. En effet, il est capitaine du quartier de Moha.

La principauté de Liège est divisée en dix quartiers⁴⁴ (en plus des cinq quartiers de la ville de Liège⁴⁵), dont le quartier de Moha, où se situe Borlez, mais aussi une partie des autres villages et hameaux de l'actuelle commune de Faimles.⁴⁶

Le patronyme « Grimont » est courant à Borlez, mais également à Aineffe entre le XV^e et le XVIII^e siècle.

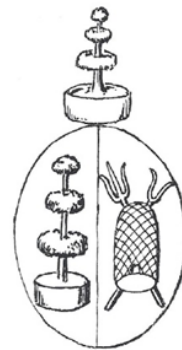


4. Dalle funéraire GRYMONT-MON(T)JOYE
© IRPA

Arrivée du curé RENSON à Borlez en 1682

Le curé Adrien RENSON, originaire de Lens-Saint-Remy, décrit l'état de l'église de Borlez lors de son arrivée dans la paroisse.⁴⁷

Ses armes se trouvaient sur un confessionnal de l'ancienne église.⁴⁸



ADRIANVS RENSON OLIM
PAROCHVS IN BORLE 1736
5. Armes du curé RENSON

Préoccupant, voire catastrophique sont les termes choisis pour décrire l'état de l'édifice. Guerres incessantes⁴⁹, décimateurs préoccupés par l'état de leurs bourses et faisant preuve de mauvaise volonté sont en grande partie responsables dudit état.

La suite du récit vous sera présentée dans le prochain *Bulletin*. Affaire à suivre !

Borlez sous la plume du curé RENSON

La paroisse de Borlez n'a pas fini de nous parler. Dans le numéro à venir, vous découvrirez, entre autres, le rapport saisissant du curé RENSON sur l'état de son église au XVII^e siècle. Un document rare, à ne surtout pas rater !

Reproduction interdite sans l'accord de l'auteur.
fraiture.d@gmail.com

⁴² Décédé en labourant dans la campagne.

⁴³ Décédée d'apoplexie.

⁴⁴ Amont, Condroz, Entre-Sambre-et-Meuse, Franchimont, Hesbaye, Horn, Looz, Moha, Montenaken et Stokkem. J. RUWET, *La principauté de Liège en 1789 – Carte de géographie historique*, Bruxelles, 1990.

⁴⁵ Amercœur, Avroy, Sainte-Marguerite, Sainte-Walburge et Saint-Léonard.

⁴⁶ *Aynef, Borlée, Hemrikette* ou *Remikette, Walef St-George* et *Viemme*. *Celle, Faimles et Termogne* font partie du quartier de Hesbaye. *Waleffe Saint-Pierre* est une dépendance de l'abbaye de Stavelot. J. RUWET, *op.cit.*, p. 61 et p. 68.

⁴⁷ Il sera curé de Borlez de 1682 à 1735, année de son décès à l'âge canonique de 85 ans. AÉL (Archives de l'État à Liège), *Cure de Borlez*, n° 7, f°^{os} 238-241.

⁴⁸ H. de MEESTER de BETZENBROECK, *Épigraphie de la Hesbaye hutoise*, t. I, Liège, 1975, p. 172-173.

⁴⁹ Lire notamment à ce sujet : D. FRAITURE, « Les malheurs du "censier de Son Altesse" et de la communauté de Chapon-Seraing pendant les guerres de Louis XIV (1672-1716) », dans *ACHSBA*, t. LXI, 2020, p. 37-82.

Faimes et ses arbres d'exception

Ils veillent sur nos villages depuis des générations. Certains ont vu passer des mariages, des enfants jouant sous leurs branches... Ces géants discrets, qu'ils soient tilleuls, hêtres ou séquoias, font partie de notre décor, de notre histoire et de notre identité. À Faimes, plusieurs dizaines d'arbres ont été reconnus comme remarquables pour leur âge, leur rareté, leur taille ou simplement la beauté du site qu'ils ornent.

Qu'est-ce qu'un arbre remarquable ?

Un arbre remarquable est un arbre qui se distingue par son âge, sa taille, son port majestueux, son intérêt botanique ou encore sa valeur historique. Certains ont été plantés à l'occasion d'un événement, d'autres sont liés à un ancien domaine ou à une légende locale.

Ces arbres sont inventoriés par la Région wallonne et bénéficient d'une attention particulière. Leur entretien doit être adapté pour préserver leur santé et éviter toute dégradation inutile.

Les arbres remarquables jouent également un rôle écologique indispensable puisqu'ils abritent une faune variée, stockent du carbone et, enfin, contribuent à la fraîcheur de nos villages.

Une belle collection à Faimes

De Les Waleffes à Celles, en passant par Borlez, Aineffe et Viemme, le territoire communal recèle un véritable musée à ciel ouvert.

Les promeneurs pourront notamment y admirer :

- des tilleuls à grandes feuilles, souvent liés aux églises ou aux places villageoises ;
- de majestueux hêtres pourpres ;
- des châtaigniers plusieurs fois centenaires ;
- des chênes pédonculés et érables sycomores ;
- et même quelques séquoias géants !

Ces arbres se trouvent dans de nombreuses rues bien connues : rue Adolphe Braas, rue Armand Heptia, rue de la Folie, rue du Bosquet, allée des Châtaigniers, rue de la Vallée... et bien d'autres encore.

Une simple balade suffit souvent à les repérer : leur silhouette majestueuse ne passe pas inaperçue.

Préserver, c'est transmettre

Prendre soin de ces arbres, c'est préserver une partie de notre mémoire collective.

Chaque génération a la responsabilité de transmettre ce patrimoine vivant à la suivante.

La Commune, en lien avec le Département de la Nature et des Forêts (DNF), veille à concilier sécurité, respect de la biodiversité et valorisation paysagère.

Et si, lors d'une prochaine promenade, vous levez les yeux pour admirer ces témoins du temps ? Vous y verrez bien plus qu'un arbre : un morceau d'histoire enraciné dans la terre de Faimes.

Pour en savoir plus :

- ♦ territoire.wallonie.be et territoires.frw.be
- ♦ urbanisme@faimes.be



Rue Barbe d'Or, Aineffe, marronnier d'Inde, octobre 2024

Le tilleul de Les Waleffes : un doyen sous surveillance

En octobre dernier, le majestueux tilleul qui se dresse devant l'église de Les Waleffes a fait l'objet d'une importante intervention de sécurisation.

Le DNF y a en effet détecté une pourriture avancée à la base du tronc, mettant en péril sa stabilité. Pour éviter tout risque en cas de vent fort, une taille importante a été réalisée. Bonne nouvelle toutefois : le tronc, encore vigoureux, a été conservé ! Il devrait progressivement reproduire de nouveaux rejets, permettant à ce doyen d'entamer une seconde vie sous une forme plus trapue.

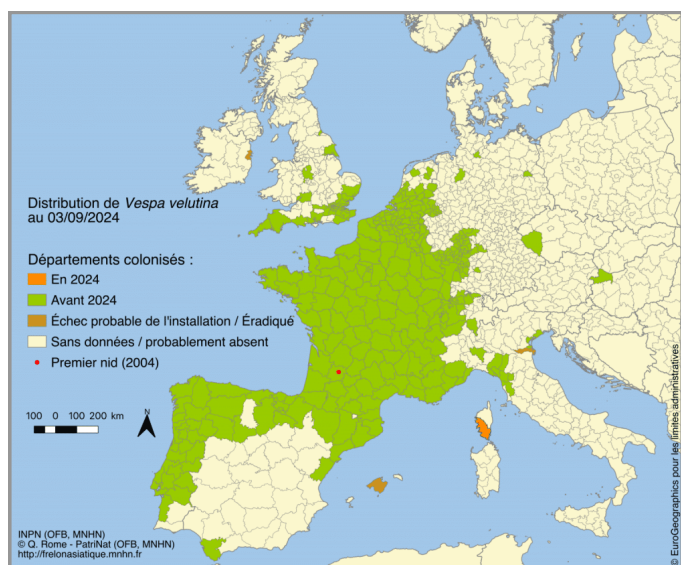
Un bel exemple d'équilibre entre sécurité publique et préservation du patrimoine arboré.

Frelon asiatique : vigilance dès le mois de mars !

Les scientifiques l'appellent « *Vespa velutina* », mais il est plus connu sous le nom de « frelon asiatique ». La propagation de cet insecte, apparu en France en 2004, a été fulgurante, car on ne lui connaît aucun prédateur.

Les conditions climatiques européennes, souvent influencées par le réchauffement, ont favorisé son installation et sa prolifération.

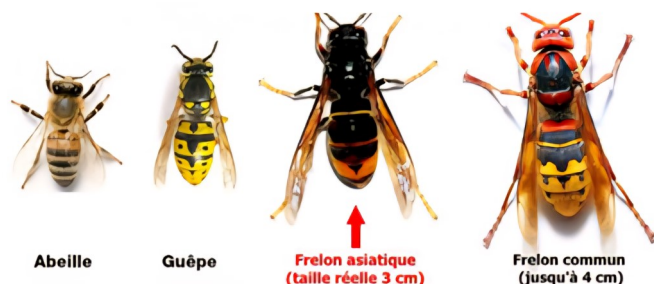
Pour saisir l'ampleur du phénomène et savoir comment réagir face à cet envahisseur, passons en revue les questions essentielles qu'il soulève.



Source (internet) : plateforme ESA – FR

Comment reconnaître un frelon asiatique ?

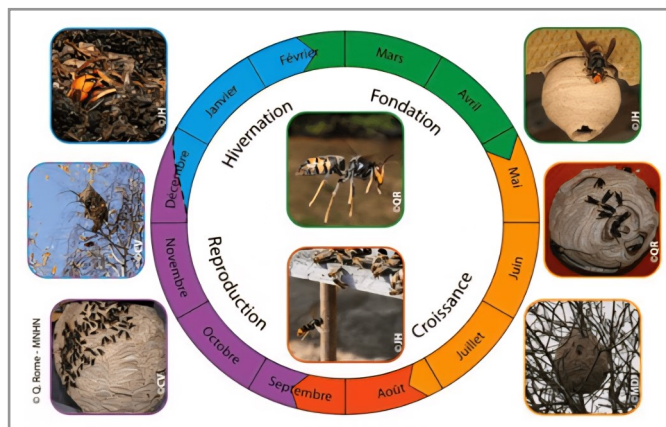
Il est à dominante noire, avec une large bande orange sur l'abdomen et un liseré jaune sur le premier segment. Sa tête vue de face est orange et ses pattes sont jaunes aux extrémités. Il mesure entre 17 et 32 mm.



Source (internet) : Uccle.be

Pourquoi sont-ils si nombreux ?

L'espèce a une capacité de reproduction très rapide. Un nid qui n'est pas détruit peut engendrer de nombreux nouveaux nids l'année suivante. Ceci contribue à la propagation exponentielle de l'espèce.

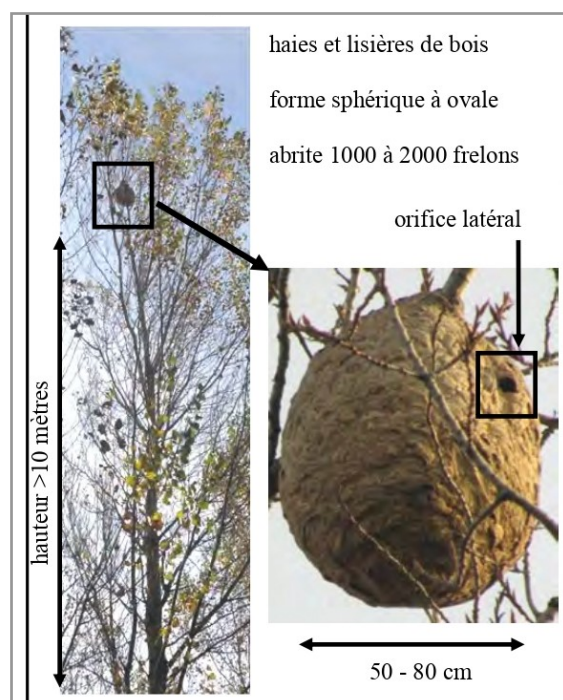


Source (internet) : Le cycle de vie du frelon asiatique / Muséum d'histoire naturelle Alain C. / Creative Commons

Le frelon asiatique construit deux types de nids pendant l'année :

Le nid de printemps appelé **nid primaire** (soit de fin mars à début mai) : il est construit par les jeunes reines (fondatrices) à la sortie de la période d'hivernation. Ce nid est de petite taille. Il est installé à l'abri et à faible hauteur (garage, haie, abri de jardin, maison de jeu des enfants, nichoir à oiseau, etc.).

Le nid d'été ou **nid secondaire** (dès le mois de juin) : il est de forme sphérique et a une taille plus importante, son diamètre pouvant aller de 50 à 80 cm. Il est placé assez haut dans les arbres (plus de 10 m) et peut abriter plusieurs milliers d'individus. Ce type de nid comporte une petite ouverture latérale située à mi-hauteur. Toutefois, le nid primaire peut aussi s'agrandir si l'espace le permet, ce qui explique la présence de très gros nids près du sol !



Photos : A. RIVIÈRE, D. SOLABARRIETA

Quel est le danger pour l'homme ?

Le frelon asiatique n'est pas plus dangereux que les autres hyménoptères (guêpes, frelons communs, bourdons). Son agressivité est faible, sauf s'il se sent menacé. Seule la piqûre est plus douloureuse : le dard est plus long et la quantité de venin injectée plus importante.

Néanmoins, au-delà de deux piqûres, le venin peut provoquer des complications chez les personnes immuno-déficientes, allergiques, les personnes âgées et les jeunes enfants. Des piqûres multiples entraînent parfois l'obstruction des voies aériennes supérieures, de fortes réactions allergiques et, dans certains cas, la mort. Enfin, le frelon peut projeter un venin acide lorsqu'il perçoit un danger pour le nid. Si ce venin irritant atteint les yeux, il peut sérieusement endommager la rétine.

En cas de piqûre, contactez le [Centre Antipoisons](#) au numéro gratuit 070/245 245 (24 h/24 et 7 j/7).

Où ce frelon peut-il être observé ?

Le frelon étant carnivore, il a besoin de protéines. On le retrouvera dès lors près de grandes quantités d'insectes (ruches, hôtels à insectes...), de cadavres d'animaux, de poubelles, de composts, d'étals de marchés et de poissons ou encore de déjections.

Il recherche également du sucre. Il butine notamment le lierre, la symphorine, le saule et la renouée. Il se nourrit des fruits pourris tombés au sol et est observé à proximité des marchands de glaces.

Enfin, ayant besoin de fibres de bois pour la construction de son nid et d'eau pour l'élevage, il pourra être actif à proximité des tas de bois, du mobilier de jardin et des points d'eau tels que rivière, étang ou zone humide.

Quel est son impact sur l'écosystème et sur les abeilles mellifères ?

C'est un insecte exotique envahissant. Il s'attaque à de nombreux insectes (mouches, guêpes, papillons, bourdons, abeilles sauvages et domestiques) qu'il consomme en grande quantité (22,6 kg/an/nid).

Véritable fléau pour les apiculteurs : les abeilles butineuses constituent 80 % du régime alimentaire d'un frelon asiatique en ville et 45 % dans les campagnes.

Même si toutes les abeilles ne sont pas tuées, la présence des frelons asiatiques et leur chasse active devant les ruches les soumettent à un fort stress, ce qui limite les récoltes de nectar et de pollen nécessaires à la subsistance de la colonie d'abeilles.

Dès le milieu de l'été, les abeilles se préparent à l'hiver, et leur population diminue rapidement. En même temps, celle du frelon, grand prédateur, augmente de façon exponentielle et provoque ainsi une destruction massive d'abeilles dans les ruchers.

Comment l'éradiquer ?

Il n'existe actuellement aucune méthode simple et universelle pour éliminer le frelon asiatique. Les moyens les plus utilisés pour limiter sa prolifération sont le piégeage et la destruction de nids. Notez qu'en hiver, ces derniers sont vides et ne présentent plus de danger.

Aujourd'hui, la sensibilisation citoyenne et l'observation collective restent donc des piliers essentiels de la lutte contre ce prédateur.

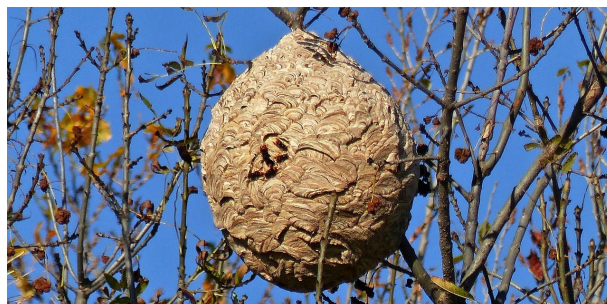
Que faire si vous trouvez un nid ?

Chaque signalement est utile : il permet d'enregistrer la présence du frelon asiatique et d'identifier plus rapidement les nids à neutraliser.

Ne tentez jamais de détruire un nid seul ! Il est en effet fortement conseillé de faire appel à des professionnels formés, certifiés et équipés de matériel adéquat pour intervenir en toute sécurité.

Si vous découvrez un nid, vous pouvez contacter :

- Jean-Robert DELIÈGE (personne de référence à Faimés) — 0496/586 275 — jrdeliege@gmail.com
- Le [CRA-W](#) (Centre wallon de Recherches agronomiques) — 081/87 40 01 — info@cra.wallonie.be
- L'ASBL Vigi Vespa Velutina — 0495/645 918 ou 0476/338 980



Remerciements à Robert COUNE et Jean-Robert DELIÈGE pour leurs conseils.

Sources : www.leparisien.fr & www.waremme.be

Mobilisation contre le frelon asiatique

La Zone de Secours Hesbaye mettra prochainement à disposition de ses 13 communes, dont Faimés fait partie, des bocaux à piège sélectif destinés au public. Ces dispositifs seront distribués de manière ciblée afin de renforcer la lutte contre cet insecte.

Des informations plus détaillées sur les modalités de distribution seront disponibles courant janvier sur www.faimés.be



Infos utiles et prochains rendez-vous

Taxes & redevances : plans de paiement

Si vous rencontrez des difficultés pour régler vos taxes ou redevances communales, sachez qu'il est possible de demander un plan de paiement adapté à votre situation.

Pour en bénéficier, il suffit d'adresser une demande par courrier (rue A. Braas, 13 — 4317 FAIMES) ou par mail (leif.vanneuss@faimes.be) dès réception de l'avertissement extrait de rôle, de la facture, du rappel ou de la sommation. La période de remboursement sera ainsi plus étendue. Chaque demande sera étudiée avec attention afin de proposer une solution adaptée.

Vous pouvez également me joindre par téléphone les mardis et jeudis entre 9 h et 16 h au 019/33 98 57.

Leif VAN NEUSS - Directeur financier



Donner son sang, c'est offrir la vie



Le mercredi 25 mars 2026

de 17 h à 20 h

Salle « La Forge » à CELLES, rue A. Warnotte

Tous acteurs de la propreté

Faimes participera à nouveau au Grand Nettoyage de Printemps et vous donne rendez-vous à l'administration communale, rue A. Braas, 13, à CELLES,

le samedi 28 mars dès 9 h.

Envie de contribuer ? Modalités d'inscription disponibles courant janvier sur www.faimes.be et sur notre page Facebook [Commune de Faimes](#).



Extrascolaire : cap sur les stages

Stages des congés de détente

- ♦ du 23 au 27 février :
Éveil musical (petits) & Les Indiens (grands)

Stages des vacances de printemps

- ♦ du 27 au 30 avril :
Les transports (petits et grands)
- ♦ du 04 au 08 mai :
Apprentissage deux roues (petits) & Stage vélo et code de la route (grands)

Renseignements et inscriptions

- ⇒ Mme SEILLER : 019/33 98 54
angelique.seiller@faimes.be
- ⇒ Mme DERENNE : 0479/607 752
derenne.magali@gmail.com
- ⇒ Administration communale : 019/33 98 50



Excursion à Keukenhof

Invitation aux seniors de 60 ans et plus. Embarquez avec nous pour une escapade haute en couleurs à Keukenhof aux Pays-Bas et visitez le plus grand parc foral du monde ! Toutes les infos pratiques ci-après :

- ♦ **Date : le jeudi 02 avril 2026**
- ♦ **Transport en car** : départ à 7 h 15 et retour à 21 h à l'Administration communale de Faimes
- ♦ **Tarif** : 21 €/personne — Repas libre
- ♦ **Inscription pour le 15 mars au plus tard** :
Laurence MARNEFFE — 0496/937 114
laurence.marneffe@hotmail.com





Salle « La Forge »

DÈS 18 H



SAMEDI

07

FÉVRIER

Repas suivi par une animation
musicale de Thierry BOVY

1er Souper
DU BOURGMESTRE
Jean-Marc DELCHAMBRE

LE BOURGMESTRE, LES ÉCHEVINS, LES CONSEILLERS COMMUNAUX,
LA PRÉSIDENTE ET LES CONSEILLERS DU CPAS

— Le Collège communal —



Jean-Marc DELCHAMBRE

— Bourgmestre —

jm.delchambre@faimes.be
0474/301 588



Laurence MARNEFFE

— Présidente du CPAS —

laurence.marneffe@hotmail.com
0496/937 114



Manu LARUELLE

— 1^{er} Échevin —

manu.laruelle@hotmail.com
0476/339 481



Étienne CARTUYVELS

— 2^e Échevin —

cartuyv@outlook.com
0475/898 289



Magali DERENNE

— 3^e Échevine —

derenne.magali@gmail.com
0479/607 752

— Les Conseillers communaux —



Colette BAILLY



**Nadine
BUDEKER-COËME**



Patrice DECELLE



Bénédicte FRAIPONT



Laurent FRYNS



Virginie KLASSEN



Fabien LEPICARD



Lionel LOUIS



Élise RÉGIMONT



François THONON

- | | |
|--|---|
| ♦ Colette BAILLY
colettebailly1962@gmail.com
0496/050 564 | ♦ Virginie KLASSEN
virginie.klassen@gmail.com
0496/744 304 |
| ♦ Nadine BUDEKER-COËME
nadinebuddeker@yahoo.fr
0496/706 308 | ♦ Fabien LEPICARD
lepicard.fabien@gmail.com
0478/674 144 |
| ♦ Patrice DECELLE
patrice.decelle@gmail.com
0494/905 800 | ♦ Lionel LOUIS
lio_number5@hotmail.com
0498/785 822 |
| ♦ Bénédicte FRAIPONT
benefraipont@hotmail.com
0479/822 367 | ♦ Élise RÉGIMONT
eliseregimont@gmail.com
0470/920 602 |
| ♦ Laurent FRYNS
laurent.fryns@gmail.com
0473/583 460 | ♦ François THONON
francois.thonon@gmail.com
0478/428 007 |